



Fillière, le 29 novembre 2021

Direction Départementale des Territoires
Service Eau Environnement

Nos Réf : DD/GJ/2111026

Objet : Projet hydroélectrique Forces hydroélectriques de la Basse Dranse - seuil de Vongy

Le projet de centrale hydroélectrique sur lequel vous nous avez consultés le 2 novembre soulève de nombreuses remarques et inquiétudes de la part de l'AAPPMA du Chablais Genevois, de la Fédération de Haute-Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et des autres acteurs des milieux aquatiques sur la Basse Dranse et le Lac Léman.

De manière synthétique, voici les points les plus importants :

- Exposition de la centrale et surtout du prolongement de la passe à poisson vis-à-vis de l'engravement et la dégradation par les crues
- Emplacement de la prise d'eau la rendant sensible à l'engravement, pas d'accès pour l'entretien
- Efficacité du dispositif de dévalaison, espacement des barreaux
- Efficacité du dispositif de montaison (rallongement de la passe à poisson, dimension des nouveaux bassins, débit de la passe à bassin, ...), problème d'attrait lorsque le seuil déverse, solution retenue pour la rampe de montaison qui demande beaucoup d'entretien
- Surexposition au braconnage
- Tronçon court-circuité d'environ 70m

En résumé, le projet ne peut être acceptable en l'état et le nombre important de remarques sur le projet nous amène à vous proposer une réunion avec le pétitionnaire pour échanger sur tous ces points. Il nous semblerait opportun de convier toutes les parties intéressées, à savoir la commune de Thonon-les-Bains, le pétitionnaire, le SIAC, l'OFB, l'AAPPMA APPALF et les pêcheurs professionnels.

Dans l'attente de vos propositions de rencontre, veuillez agréer l'expression de nos meilleures salutations.

Le Président de la FDPPMA74



Daniel DIZAR

Le Président de l'AAPPMA du Chablais-Genevois



Philippe CROLA

Copie : Christophe ARMINJON, Maire de Thonon les Bains, Stéphane VIENNET, Directeur Forces Motrices de la Basse Dranse, Gil THOMAS, Vice-président du SIAC en charge du contrat de rivière, Direction régionale de l'OFB, Association des Pêcheurs Amateurs du Lac Léman Français (APALLF), Association Agréée Interdépartementale des Pêcheurs Professionnels des Lacs Alpains (AAIPPLA)